

Centre communal d'action sociale

Les personnes de 70 ans et plus, résidant à Bellignat, non encore inscrites sont invitées à le faire au secrétariat de la mairie pour bénéficier des avantages du centre d'action sociale.

- Bons alimentaires en septembre
- Repas du 18 octobre 2015

(Merci de vous munir de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile => **Avant le 31 août 2015**)

Distributeur bancaire

Des négociations sont en cours s'agissant de l'étude sur la faisabilité de la mise en place d'un distributeur bancaire au centre du village.



Activités estivales

La municipalité adresse ses remerciements à toutes les personnes qui participent de près ou de loin à la réalisation, à l'aménagement des installations, aux différentes actions utiles à mener à bien le déroulement des différentes activités estivales au sein de notre commune.

Vie des commerces de Bellignat



La charcuterie Larçon, place de l'hôtel de ville vient tout récemment d'ouvrir ses portes. Vous pourrez y trouver toute une gamme de produits frais, cuits, secs, demi-gros ou à la broche issus de son propre élevage de porcs.

BLOC NOTES

25-26 juillet - Fête patronale, fête foraine

- Galettes au feu de bois (four communal)
- Concours de pétanque
- Retraite aux flambeaux et spectacle
- Bal gratuit
- Course cycliste
- Feu d'artifice

05 septembre - Tournoi football jeunes

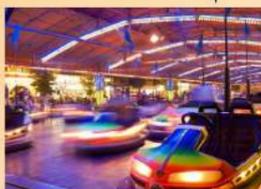
10 septembre - Portes ouvertes du centre social

13 septembre - Vide grenier sou des écoles

FÊTE PATRONALE BELLIGNAT

Samedi 25 juillet 2015 :

9H : Vente de galettes cuites au feu de bois préparées par le **Sou des écoles** de Bellignat au four communal



14H : Concours de pétanque ouvert à tous organisé par **L'Amicale pétanque** de Bellignat au parc de loisirs

21H : Retraite aux flambeaux, départ devant le lycée Arbez Carme, accompagnée par la **bandas Crescendo**



22H : Spectacle de feu, LED et pyrotechnie animé par **Vincent Mézières** ! Une performance étonnante et percutante avec jongleurs et cracheurs de feu pour un visuel exceptionnel

22H30 : Bal populaire gratuit, animé par **Alex Mcdean**, DJ pro, à la salle des fêtes ! Buvette tenue par le **Tennis club** de Bellignat

Dimanche 26 juillet 2015 :

15H : Grand prix cycliste « **Ville de Bellignat** » organisé par **l'ECAM** ! Départ place de l'hôtel de ville



22H30 : Feu d'artifice pyrosymphonique tiré depuis l'espace loisirs par la société **René Baron**

FÊTE FORAINE PARKING SALLE DES FÊTES SAMEDI ET DIMANCHE, BAL SÉCURISÉ



SOMMAIRE

Page 1 :

- Urbanisme
- Réverbères centre-ville

Pages 2 et 3 :

- Tour de l'Ain 2015
- Dernièrement : matinée verte, remise dictionnaires, kermesse des écoles, combe au noir, fête de la musique
- TAP
- Bellignat d'antan
- Assemblées générales

Page 4 :

- CCAS
- Brèves municipales
- Bloc notes

SOUS-COMMISSION COMMUNICATION

- V.RAVET
- F.MOURET
- V.PITTION
- M.N.BACQUE
- N.PRUDHOMME
- F.ARVEUX



URBANISME

Suppression du COS (coefficient d'occupation des sols) par la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové).



Qu'est-ce que le COS : C'est une valeur permettant de définir la surface maximale de plancher constructible et donc autorisée par la commune. Le coefficient à utiliser pour le calcul étant précisé dans les POS (plan d'occupation des sols) et PLU plan local d'urbanisme).

A titre d'exemple pour une parcelle de 1000 m² et un COS fixé à 0,20 (1000 m² x 0,20) équivaut à 200 m² de surface maximale de plancher constructible.

La loi "Duflot" dite ALUR votée en mars 2014, propose la suppression totale du COS et de la surface minimale de terrain pour les communes possédant un plan local d'urbanisme telles que Bellignat. En clair, cela signifie que la surface de la construction n'est plus limitée à une proportion du terrain.

Attention toutefois car les distances par rapport aux voisinages demeurent. L'objectif de l'Etat étant de densifier l'habitat existant et il est vrai que dans nombreux cas, il devient possible de diviser un terrain pour le vendre.

Informations complémentaires sur internet - Wikipédia - Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, auprès de votre mairie ou éventuellement en appelant un géomètre.

RÉVERBÈRES CENTRE-VILLE



Les réverbères du centre-ville, connus de tous, diffusent une lumière orangée en partie perdue dans le ciel du fait de leur conception.

Au nombre d'une centaine, ils consomment 240 Watts par poteau. Cette consommation participe fortement aux 80 000 € TTC/an de coût d'éclairage public sur Bellignat.

Les technologies évoluent rapidement avec l'arrivée de lampes LED qui cumulent faible consommation et très grande durée de vie. En éclairage public, les lampes LED durent jusqu'à 80 000 heures alors que les lampes sodium (de couleur jaune) ne durent que 12 000 heures.

L'éclairage est désormais entièrement dirigé vers le sol ce qui supprime les pertes. On peut aussi facilement programmer une réduction de la puissance en milieu de nuit ce qui diminue encore plus la consommation globale.

Les études menées sur Bellignat conduisent à une sélection de matériels qui consomment 35 Watts (au lieu des 240 Watts actuels). Le retour sur investissement est donc court, encore plus court lorsque le coût de l'électricité augmente. Pour rappel, le Kilowattheure a progressé de 14 % en 3 ans.

Tous ces éléments ont conduit le conseil municipal à décider d'un remplacement progressif de ceux-ci.



Le petit Renouillu - N° 6 - Juillet 2015

Journal municipal abordant différents sujets d'actualité passé ou à venir de la vie communale, sans recours à la publicité. Aucune démarche commerciale n'est et ne sera pratiquée. Il est distribué gratuitement et est également disponible à l'accueil de votre mairie.

Mairie de Bellignat - BP 47 - 01100 BELLIGNAT - Tél 04 74 77 60 32 - www.bellignat.fr

Email de contact : lepetitrenouillu@gmail.com



Vendredi 14 Août - Etape 3 - Lagnieu >>> Bellignat

L'épreuve sportive dite : "course cycliste Tour de l'Ain - Craft challenge" organisée par l'association "union cycliste Culoz-Belley" du 12 au 15 août 2015, sera dans notre commune le **vendredi 14 Août 2015**. Bellignat a été choisie comme ville étape.

8h00-12h00	Montage ligne d'arrivée
15h45-19h45	Ouverture permanence - salle de presse
14h09 - 16h14	Arrivée du Tour de l'Ain Cyclo - Craft Challenge
15h50	Arrivée du Tour de l'Ain Cadets
16h38	Arrivée de la caravane animation
17h09	Arrivée de la 3ème étape du Tour de l'Ain Professionnel
17h20	Podium - Cérémonie Protocolaire
17h40	Réception ville de Bellignat
17h35-19h35	Démontage ligne d'arrivée

Kermesse des écoles

Sous une chaleur caniculaire le sou des écoles a organisé sa traditionnelle kermesse qui cette année s'est déroulée à l'école du Pré des Saules. Après une démonstration de Rock et de Madison sous l'oeil vigilant de l'intervenant TAP, Manu Correia, la soirée s'est terminée autour du barbecue.



Fête de la musique

Cette année encore, le vendredi 19 juin 2015, le comité des fêtes, le COS et le centre social Jacques Prévert ont organisé la fête de la musique. Très beau succès pour cette manifestation autour de styles musicaux variés. Merci à ces trois associations de nous avoir fait passer une agréable soirée.

ASSEMBLÉES GENERALES

Retraite sportive - Le 01 septembre

DERNIÈREMENT

Matinée verte

Samedi 20 juin 2015, les jeunes élus du conseil municipal d'enfants organisaient une matinée verte. Le maire Jean-Georges Arbant, quelques uns de ses adjoints et conseillers municipaux les ont retrouvés dès 9 heures devant le centre social et culturel Jacques Prévert. Premier point au programme, une opération de ramassage de déchets dans le quartier. Ensuite présentation des différents massifs de plantes et fleurs situés sur notre commune puis présentation par Luc Moiret de la maison aux insectes située à proximité de l'école des Sources.



Cette matinée verte n'a pas attiré suffisamment de monde, nous espérons vous voir plus nombreux l'année prochaine !



Combe au noir



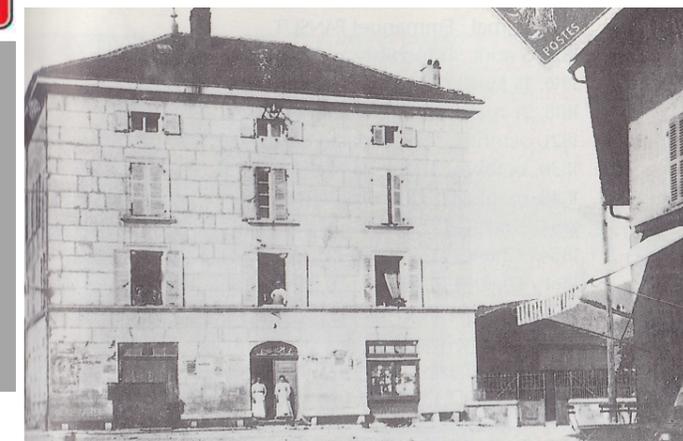
TAP (temps d'activités périscolaires)

Après une année de mise en application des TAP, environ 85 à 90 % des enfants y ont participé. Les activités ont été très diverses : foot, athlétisme, badminton, mini handball, anglais, lecture, jeux, arts de rue, arts plastiques, éducation et respect, danse, poterie, chant, motricité, relaxation, mosaïque. Cela a permis à tous les enfants d'éveiller leur curiosité. Les maternelles ont aussi été concernées car la municipalité n'a pas souhaité opter pour un système de garderie contrairement à certaines communes. Le dernier TAP s'est terminé par un après-midi festif sous la forme de jeux et goûter offert par le municipalité. Compte tenu de la forte chaleur, un chapiteau avait été installé au préalable. Nous remercions tous les acteurs qui ont participé à la réussite de ces TAP 2014-2015.



BELLIGNAT D'ANTAN

Cette bâtisse en pierre abritait la mairie et l'école. On voit sous l'avant-toit de la façade la cloche qui rythmait la vie des écoliers, et à droite le portail de la cour de récréation. La maison commune était située perpendiculairement à la mairie actuelle. Elle figurait déjà sur un plan de BELLIGNAT en 1863 alors que Eugène-Claude-Louis PANSUT était maire du village. Elle a été détruite en 1922 pour permettre la construction de l'aille droite du bâtiment actuel de l'hôtel de ville.



Remise dictionnaires

Vendredi 19 juin 2015, fidèle à la tradition, la municipalité a organisé à la maison associative Fernand Sambardy, une remise de dictionnaires aux élèves de CM2 des deux écoles de la commune. Un geste envers les futurs collégiens qui peut paraître désuet, à l'heure d'internet et des moteurs de recherche, mais que justifie Jannick Paris-Cadet, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires : « Il faut surtout voir dans cette cérémonie un symbole : celui de la fin d'une partie de votre vie d'enfant et du début d'une autre, qui sera passionnante. Profitez de chacun des moments qu'elle vous apportera et n'oubliez pas que l'école vous offre la liberté de choisir. »



Message reçu par les enfants qui, même s'ils avouent utiliser plutôt leurs tablettes pour leurs recherches scolaires, se sont néanmoins plongés dans les pages de leurs dictionnaires dès qu'ils les ont eus.